

RÉACTIONS DES CHASSEURS DE L'EST DU QUÉBEC VIS-À-VIS UNE PROPOSITION DE CROISSANCE DES POPULATIONS D'ORIGNAUX BASÉES SUR UNE DIMINUTION TEMPORAIRE DE LA RÉCOLTE SPORTIVE.

Michel Crête

M.L.C.P., Dir. de la faune terrestre, 150, boul. Saint-Cyrille Est, Québec, QC, G1R 4Y1

Guy Boucher

M.L.C.P., Dir. régionale du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie, 92, 2e rue ouest, Rimouski, QC, G5L 8B3

**Résumé:** Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a tenu, en mai 1985, des assemblées publiques dans 8 villes du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie afin de connaître l'opinion des gens sur un projet d'expansion des populations d'orignaux. La première phase du projet comporte une réduction temporaire de la récolte sportive de l'ordre de 25 pour cent, pour une période de 2 ou 3 ans; les animaux épargnés permettraient l'amorçage d'une croissance des populations d'orignaux qui sont actuellement stables et basses à cause d'une pression de chasse élevée. Plus de 1 200 personnes ont assisté aux rencontres et 936 ont exprimé leur choix, en complétant une carte-réponse, sur le projet et les modalités de chasse à privilégier pour contrôler la récolte. Dans l'ensemble, 68 pour cent des répondants se sont montrés favorables au projet; l'appui était plus élevé au Bas Saint-Laurent (84%) qu'en Gaspésie (54%). Toutefois, en pondérant les réponses en fonction de la récolte d'orignaux dans la localité d'origine du répondant, le taux de support au projet passa respectivement à 82 et 73 pour cent. Les modalités de chasse les plus populaires pour contrôler la récolte sportive étaient, par ordre de préférence

décroissante: le raccourcissement de la saison de chasse, l'annulation d'un plus grand nombre de permis par prise, la chasse sélective, et le tirage au sort d'un nombre limité de permis. Il fut finalement décidé, en considérant en particulier l'opinion des dirigeants des ZEC, de raccourcir la saison de chasse de 9 à 7 jours pour les armes à feu et de 14 à 9 jours pour la chasse à l'arc; de plus on exigera dorénavant l'annulation de 3 permis par prise au lieu de 2. (copies d'un rapport interne disponibles des auteurs).

**Abstract:** The ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche held, in May 1985, public audiences in 8 towns of Lower St-Lawrence and Gaspésie regions in order to know citizens' opinion on a projet of moose population increase. The first step of the project would imply reducing legal harvest by 25 percent, for 2-3 years; moose densities are actually stable and low due to heavy hunting pressure, and spared animals would allow the initiation of the increase. More than 1200 persons assisted to the meetings, and 936 expressed their choice regarding the project and means of controlling harvest by filling a questionnaire. Overall, 68 percent supported the project; the support was higher in the Lower St-Lawrence region (84%) than in the Gaspésie region (54%). However weighting answers according to moose harvest in respondents' localities gave respective acceptance rate of 82 and 73 percent. Preferences for means of controlling legal harvest were, by decreasing order: shortening of seasons, cancellation of more licences per kill, selective harvest, and limited number of licences. Finally, after considering particularly the opinion ZEC representatives, it was decided to shorten hunting seasons from 9 to 7 days for firearms, and from 14 to 9 days for bow hunting;

moreover the cancellation of 3 licences per kill instead of 2 will be requested.(copies of an internal report written in french are available from the authors).

ALCES 22, 1986

---